

**BULLETIN D'ADHÉSION 2024/2025 à retourner :**  
Université Permanente -Antenne de Saint Jean de Monts  
Hôtel de ville  
18 rue de la plage  
85160 SAINT JEAN DE MONTS

- **1 bulletin d'adhésion par étudiant**
- **1 chèque par étudiant – 25 €**
- **Libellé du chèque : « Agent comptable de Nantes Université »**

*(Indiquer le nom ou numéro de l'étudiant au dos du chèque)*

Vous êtes un nouvel adhérent :

Vous êtes un ancien adhérent :  Indiquer votre numéro de carte 2023/2024 : .....

M  Mme

Nom : .....

Prénom : .....

Année de naissance : .....

Situation de handicap :  oui  non

Situation professionnelle :  en activité  retraité  autres : .....

Adresse .....

.....

Code postal .....Ville .....

Tél fixe ..... Tél portable.....

Email ..... (une adresse mail par personne)

Si le chèque n'est pas au nom de l'étudiant merci de compléter ci-dessous :

**N° étudiant pour 2023/2024 :**

**Nom du tireur du chèque :**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant l'Université Permanente par mail à [inscriptions.up@univ-nantes.fr](mailto:inscriptions.up@univ-nantes.fr) ou par courrier à l'Université Permanente ( 2 bis Boulevard Léon Bureau - 44200 Nantes.) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).